



FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

*Agenda previsionnel
2016*

N°24 Avril 2016

13 mai & 24 juin :
Bureau

31 mai au 2 juin 2016 :
**99^{ème} Congrès national de
l'AMF**

4 juillet 2016 :
Réunion de Printemps-Été

9 septembre 2016 :
**Journée des maires lors de la
Foire Européenne de
Strasbourg**

Félicitations

Jean-Denis ENDERLIN
(Pfaffenhoffen) élu maire de la
commune nouvelle Val de Moder
& **Dominique GERLING** (Uberach)
et **Daniel DE BONN** (La Walck),
élus maires délégués le
5.01.2016

Justin VOGEL, élu maire de la
commune nouvelle de
Truchtersheim & **Luc HUBER**
(Pfettisheim) élu maire délégué
le 5.01.2016

Mireille GOEHRY (Mittelhausen)
élue maire de la commune
nouvelle de Wingersheim-les-
Quatre-Bans & **Bernard FREUND**
(Wingersheim) et **Dominique
GROSS** (Gingsheim) élus maires
délégués le 7.01.2016

Roger MULLER (Allenwiller) élu
maire de la commune nouvelle
Sommerau & **Béatrice LORENTZ**
(Singrist) et **Dominique KLEIN**
(Birkenwald) et **Franck
HUFSCMITT** (Salenthal) élus
maires délégués le 7.01.2016

Jean HENTZ
élu maire de Schaffhouse-s/Zorn
le 17.1.2016

Bruno STOCK
élu maire de Butten
le 31.03.2016

Fin avril, la nouvelle région aura un nom : « Grand Est ». Il faudra s'y faire... Sans ironie, va-t-on nous appeler les « Grand' Estins » ?

De cœur, nous continuerons à nous dire alsaciens. N'en déplaise aux esprits jacobins, qui considèrent les régions comme des « provinces » autour du Grand Paris. Les dénominations géographiques et celles forgées par l'Histoire continueront à faire sens pour nous tous.



Claude Kern

Avant même que la loi NOTRe ne soit publiée, l'Etat a été très prompt à se réorganiser à la nouvelle échelle régionale à tel point que nous sommes fondés à penser que cette loi a autant servi à une restructuration de la déconcentration de l'Etat. Une consolation : la nouvelle configuration de notre région permet à celle-ci de bénéficier de 12,5 M€ du Fonds de péréquation des régions au titre de la solidarité nationale.

Nous assistons à une reterritorialisation du pays : nouvelles Régions et circonscriptions administratives de l'Etat, mise en place de grandes intercommunalités et le maintien des Départements qui souffrent à la fois de la baisse des dotations et de la croissance des dépenses sociales.

Le schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin (SDCI) vient d'être publié le 31 mars 2016. Cette 1^{ère} étape concerne la fusion de 16 intercommunalités. De 34, nous passerons à 24 EPCI à fiscalité propre, dont une Eurométropole et une Communauté d'agglomération.

Sous la houlette de notre collègue Claude STURNI, rapporteur général de la CDCI, maire de Haguenau, les élus du bloc communal et intercommunal de la CDCI s'étaient réunis en amont de la réunion plénière de la CDCI du 17 mars, pour identifier les points de convergence et les difficultés.

La quasi-totalité des fusions prévues au SDCI étaient inévitables puisqu'il s'agit surtout de la stricte application de la loi NOTRe, plus qu'une adhésion générale concernant certaines fusions. D'un avis unanime, nous réclamons tous une pause dans cette démarche de regroupement intercommunal après 2017.

En outre, l'AMF relayée par plusieurs parlementaires, souhaite la possibilité d'un report de l'entrée en vigueur de certaines fusions d'intercommunalités. Ce report serait décidé au cas par cas, après consultation de la CDCI, lorsqu'il y a des complexités à résoudre.

Néanmoins, notre association note avec satisfaction que le SDCI laisse une grande souplesse concernant le devenir des petits syndicats et intègre à ce sujet la perspective des nouvelles compétences qui seront transférées aux communautés en 2018 et 2020.

Concernant la baisse des dotations de l'Etat depuis 2014, l'Association des Maires de France réclame avec force un assouplissement pour l'année 2017 parce que cet infléchissement s'avère indispensable pour l'investissement et l'emploi. Comme l'indique Philippe Laurent, maire de Sceaux et secrétaire général de l'AMF : « La baisse du déficit, c'est uniquement la baisse des investissements ! »

J'attends que le Président de la République entende ce message des maires et des présidents d'intercommunalités de la France entière lors du Congrès national de l'AMF de mai-juin 2016 à Paris.



Voulu lors de l'Assemblée Générale des maires du Bas-Rhin qui a eu lieu le 18 décembre 2015, à peine plus d'un mois après les attentats sanglants du 13 novembre à Paris, un Séminaire d'information des maires a été organisé le vendredi 11 mars 2016 après-midi à l'ENA à Strasbourg, par l'Association des maires du Bas-Rhin, en partenariat avec la Ville de Strasbourg, la Préfecture du Bas-Rhin et l'Association des maires de France (AMF). A l'ouverture des travaux, le Président KERN a souligné que c'est la première association départementale de maires qui s'engage dans cette démarche.

De même, M. RIES, maire de Strasbourg, a rappelé que le matin même, il accueillait à l'Hôtel de Ville, Mme Latifa Ibn Ziaten pour la remise du Prix de la tolérance Marcel-Rudloff. Le 11 mars 2012, il y a 4 ans exactement, un fils de cette mère de cinq enfants, tombait sous le feu du terroriste Mohammed Merah à Toulouse.

L'association des maires du Bas-Rhin s'était engagée à organiser cette rencontre dès le 1^{er} trimestre 2016, car la vigilance ne doit pas retomber et le calme apparent entre les actes terroristes ne doit pas laisser croire à une pause dans cette lutte.

Au contraire, les maires ont pu se rendre compte à quel point il fallait agir dès maintenant et sur le moyen/long terme. Quelques exemples ont suffi à montrer l'importance du travail de prévention nécessaire.

« Nous sommes un pays en guerre dans un Etat en paix » a souligné Mme CUTAJAR, adjointe au maire de Strasbourg. En tant que directrice du GRASCO, un groupe de recherches de l'Université de Strasbourg, Mme CUTAJAR a montré les liens entre réseaux djihadistes et le crime organisé, leurs sources de financement.

Pour la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES), Mme PERNIN, conseillère Education, s'est employée à décrypter les différents profils de radicalisation et les motivations des personnes radicalisées et à mieux définir la notion de radicalisation.

Cette présentation était nécessaire pour comprendre les ressorts psychologiques de ces individus, et se rendre compte de la puissance des messages de propagande djihadiste.

Les profils des radicalisés sont très variés : ce peut être tant un homme qu'une femme, un mineur ou un majeur, issu des classes populaires ou de la classe moyenne. Son milieu est souvent fragilisé. Ce peut être un « loup solitaire » ou une famille entière, un vétéran, un détenu, un primo-délinquant ou non. Il peut être musulman pratiquant ou un converti vivant une sorte de renaissance de sa foi musulmane. C'est toute la difficulté d'appréhender le phénomène.

Pour diverses raisons plus ou moins complexes, plus ou moins utopiques, un nombre important de jeunes se radicalisent et sont enrôlés par des réseaux djihadistes.

M. HERRGOTT, chargé de mission de la Préfecture du Bas-Rhin, a présenté la situation du Bas-Rhin et l'action de la Préfecture en s'appuyant sur un exemple concret.

La capacité à réagir rapidement en amont est une clé du succès de l'action de prévention.

M. LENEINDRE, chargé de mission auprès du Directeur Général de l'AMF, a ensuite animé une table ronde avec M. GUY, procureur adjoint près le TGI de Strasbourg, Mme PERNIN de la MIVILUDES, M. GLIECH, maire de Wissembourg, M. AUBERT, directeur général adjoint à l'Eurométropole de Strasbourg (de gauche à droite sur la photo), ainsi que M. HERRGOTT, chargé de mission Préfecture.



M. GLIECH, maire de Wissembourg a rappelé que **le maire a le droit d'être informé et le devoir de s'informer sur les « éléments radicaux » vivant dans sa commune.** Il faut dire qu'un des terroristes du Bataclan, avait séjourné dans sa commune et il l'a appris par la presse.

En conclusion, M. REICHARDT, Sénateur du Bas-Rhin, coprésident de la Commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe, a pu rappeler que le rapport issu de cette commission d'enquête comprend 110 propositions. Trop peu sont mises en œuvre ou trop lentement. **Il faut prendre la mesure du danger en y mettant les moyens en face,** comme ont su le faire les Etats Unis après les attentats du 11 septembre 2001.

M. KERN a conclu que la prévention de la radicalisation est un défi redoutable, car la menace est large et diffuse. Ce défi, c'est aussi de distinguer un cas sans dangerosité qui doit être suivi, d'un autre qui représente une radicalisation violente nécessitant une prise en charge sans délai. Avec d'autres collègues sénateurs, M. KERN a cosigné la proposition de loi de M. KENNEL, sénateur du Bas-Rhin, demandant le rétablissement du **fichier domiciliaire en Alsace-Moselle** et son application à tout le pays, tout en respectant la liberté de chacun.

Le compte-rendu intégral des interventions est disponible sur notre site internet www.maires67.fr (Espace réservé aux élus)

Schéma départemental de coopération intercommunale

Et maintenant ?

Le Schéma départemental arrêté par M. le Préfet, le 30 mars 2016 et publié le 31 mars, entre désormais dans sa phase de mise en œuvre d'ici 2017.

Les communes et EPCI sont consultés pour faire valoir leur accord ou opposition éventuelle au projet d'arrêté de périmètre qui les concerne. Le délai est de 75 jours à compter de la notification. Le silence vaut avis favorable. L'avis des groupements n'est qu'un avis simple.

Les arrêtés de projets de périmètre ont été publiés au Recueil des Actes N°8 du 15.04.2016 de la Préfecture du Bas-Rhin.

La majorité requise est composée de la moitié des communes (ou membres du syndicat) représentant la moitié de la population totale. L'accord (ou l'opposition) de la commune représentant 1/3 de la population totale est requis. C'est le cas des communes de Haguenau et de Strasbourg pour les projets de fusion qui les concernent.

Difficultés à surmonter :

- Harmonisation fiscale entre communautés qui doivent fusionner
- Prise en compte des futurs périmètres pour les compétences nouvelles
- Retour de compétences intercommunales aux communes.
- Composition du futur Conseil communautaire.

L'AMF a mis au point un simulateur de répartition des sièges communautaires. Il est disponible sur son site Internet.

Pour consulter nos simulations suivant les règles de répartition de droit commun, ainsi qu'une note juridique, cliquer sur www.maires67.fr

Pensez à informer votre association départementale ou l'AMF, des difficultés rencontrées afin qu'elles ou vos parlementaires puissent éventuellement proposer des amendements facilitant l'exécution du schéma.

L'effondrement de la DGF des communes et des EPCI du Bas-Rhin de 2014 à 2016

Début avril, la DGCL a mis en ligne les montants de la DGF des communes et des EPCI à fiscalité propre, sur son site www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr

Concernant la DGF des intercommunalités (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation), **ce sont 24 M€ de DGF en moins versée aux EPCI à fiscalité propre du Bas-Rhin sur la période 2014-2016.**

C'est une véritable entrave aux projets des intercommunalités.

| DGF des EPCI à fiscalité propre du Bas-Rhin | | | |
|---|---------------|---------------|----------------|
| 2014 | 2015 | 2016 | Diminution |
| 140 385 875 € | 126 961 337 € | 116 179 814 € | - 24 206 061 € |

source : Site internet de la DGCL

Les communautés de communes ayant adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique ont pu bénéficier d'un surcroît de DGF en 2016 mais la tendance est incontestablement à une forte baisse de cette ressource.

Pour les communes du Bas-Rhin, la baisse de la DGF représente une **retenue de 41 M€ de 2014 à 2016**. La dotation forfaitaire des communes (sorte de « smic » lié à la population) est en chute libre. Cela devient une question de « survie » pour de nombreuses communes.

L'Etat redistribue une partie des ressources de la DGF à travers des mécanismes de péréquation en fonction de différents critères de richesse et de charges de centralité, ou encore en cas de constitution de communes nouvelles.

| DGF des communes | 2014 | 2015 | 2016 |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Dotation forfaitaire | 152 218 223 € | 129 466 898 € | 105 911 742 € |
| DSUCS | 18 100 580 € | 19 502 644 € | 20 564 827 € |
| DRS-bourg centre | 3 090 686 € | 3 443 916 € | 3 854 208 € |
| DSR -péréquation | 6 562 322 € | 7 006 779 € | 7 399 775 € |
| DSR-cible | 603 995 € | 902 172 € | 1 120 145 € |
| DNP | 8 121 954 € | 8 773 050 € | 8 681 819 € |
| Total | 188 699 774 € | 169 097 474 € | 147 534 532 € |
| Variation | | - 19 602 300 € | - 41 165 242 € |

Enquête de l'AMF sur les conséquences de la baisse des dotations : l'AMF demande de bien vouloir répondre au petit questionnaire en cliquant sur le lien http://www.amf.asso.fr/Formulaires/index.asp?FOR_N_ID=50&refer=bo - Accès possible par notre site www.maires67.fr . Merci par avance.

Les résultats de cette enquête seront anonymes et une synthèse des résultats vous sera ensuite transmise. Pour toutes précisions concernant le questionnaire et la démarche, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme BRODIN au 01 44 18 14 49 - mél : nathalie.brodin@amf.asso.fr ou Mme VIGOUROUX au 01 44 18 14 32 - mél : aurore.vigouroux@amf.asso.fr

Informations de la DRFIP Alsace Champagne Ardenne Lorraine et du Bas-Rhin

Expérimentation prévue par la loi NOTRe, sur la « certification des comptes » qui permet une fiabilisation accrue des comptes avec un accompagnement spécifique (formation, offres d'audit...)

Les bénéfices possibles pour les collectivités candidates :

- amélioration de l'image, conditions d'accès à l'emprunt plus avantageuses.
- meilleure vision de la situation patrimoniale de la collectivité et prévision des dépenses et des recettes

Plus d'informations sur www.maires67.fr

A partir du 1^{er} janvier 2017, les factures des communes et de leurs groupements seront dématérialisées. Une échéance à préparer pour recevoir et émettre les factures. L'obligation est mise en œuvre **progressivement** pour les entreprises en fonction de leur taille (loi du 2.01.2014 et ordonnance du 26.06.2014).

L'Etat met à disposition gratuitement un portail permettant de recevoir et/ou émettre les factures en un point unique : Chorus Portail Pro (via le portail Gestion Publique pour transmettre les flux PES à destination d'HELIOS).

La vie de l'Association

Prises de position et rencontres :

- Motion en faveur de l'Hôpital de Sélestat, dans le cadre d'une concertation et d'un Contrat local de santé
- Rencontre mi-mars à Strasbourg entre M. BAROIN, président de l'AMF et le Président KERN accompagné d'une délégation du Bureau : la réforme de la DGF, l'intercommunalité et le prochain Congrès ont été abordés.
- Audition de M. LORTHIOIS, président du Conseil d'administration du régime local d'assurance maladie : le Bureau a demandé que le courrier, que M. LORTHIOIS envisage d'adresser aux maires, intègre des éléments de comparaison chiffrés.
- Echange avec Mme WELTZER, directrice académique des services de l'Education Nationale du Bas-Rhin, sur les perspectives de la rentrée scolaire 2016-2017. Un document de synthèse est mis à disposition sur www.maires67.fr
- Suivi du projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin : une réunion de travail avec les maires et présidents d'EPCI, membres de la CDCI, a été organisée avant la réunion du 17 mars de la CDCI
- Information des maires et élus intéressés par la constitution d'une commune nouvelle : deux ou trois projets sont en cours.
- Organisation le 11 mars 2016 à l'ENA du Séminaire sur la prévention de la radicalisation, avec plusieurs partenaires.

Désignation de représentants de l'association dans les organismes suivants : Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, Commission départementale de sécurité routière, Commission départementale de vidéoprotection. La liste complète est disponible sur www.maires67.fr

99^{ème} Congrès national de l'AMF du 31 mai au 2 juin 2016 à Paris

Merci d'envoyer vos dossiers d'inscription avant le 6 mai à notre association. A savoir : l'inscription au Congrès annulé de novembre 2015 n'est pas reportée automatiquement sur le Congrès AMF de 2016 (cf. notre courrier du 19 février 2016)

Impôt sur le revenu et indemnités de fonction

Les indemnités de fonction sont toutes imposables par la retenue à la source, c'est le régime de droit commun – sauf si l'élu opte pour la déclaration de revenus dans les conditions de droit commun, avant la perception des indemnités (c'est l'option dite ex-ante).

Si la retenue à la source a été effectuée sur les indemnités de fonction au cours de l'année 2015 écoulée, l'élu peut cependant opter en 2016, au moment de la déclaration des revenus 2015, pour l'imposition de ses indemnités suivant les règles applicables pour les traitements et salaires (option ex-post).

Un outil de simulation de la retenue à la source est disponible sous le lien <http://www.cdg82.fr/fr/simuwebdev/retenue.html>

Pour de nombreux maires et élus dont l'indemnité est faible et qui ignorent qu'elle a été soumise à la retenue à la source, il faut éviter l'erreur suivante fréquente :

- Déclarer le montant total des indemnités de fonction dans la déclaration de revenus
- ou
- Etablir les déclarations sans tenir compte des indemnités de fonction

La loi 2016-341 du 23 mars 2016 rétablit à compter du 9 août 2015 jusqu'au 31 décembre 2019 les indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des syndicats intercommunaux dont le périmètre est inférieur à celui de l'EPCI à fiscalité propre et des syndicats mixtes ouverts dit « restreints » et met fin une anomalie de la loi NOTRE.

A suivre...

Une proposition de loi n° 2709 présentée par Mme ROHFRITSCH, députée du Bas-Rhin, sera discutée en séance publique le 28 avril 2016 à l'Assemblée Nationale. Il s'agit d'étendre aux collectivités locales, le mécanisme de déclassement anticipé d'un immeuble affecté à un service public et de procéder à sa vente anticipée. Cela permet en effet de financer la construction ou l'aménagement des immeubles dans lesquels seront transférés les services en cause. Cette souplesse est encadrée (délais...).

Questionnaire sur les baux de chasse

Un an après l'entrée en vigueur des nouveaux baux de chasse communaux (2015-2024), le Département du Bas-Rhin et l'Association des maires ont lancé une enquête-bilan, auprès des 527 communes du Bas-Rhin.

Vous avez été 342 à répondre au questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 64%. Un grand Merci pour vos réponses et ce travail qui mérite d'être salué. Cette enquête de satisfaction menée du 5 février 2016 au 31 mars 2016, a fait émerger différentes attentes, en premier lieu de simplifier la procédure très chronophage. Cette évidence est confirmée clairement par vos réponses.

Une analyse détaillée des réponses sera présentée au Bureau de l'Association, puis communiquée à toutes les communes. Il constituera un outil de mémoire pour les prochaines discussions du cahier des charges type sur la location des chasses.